

*Santé—Loi*

Ce sont là les propos d'un médecin qui est au service de la Fonction publique de la Nouvelle-Écosse depuis des années. Il ajoute ceci:

La loi canadienne sur la santé devrait refondre, mettre à jour et redéfinir de façon plus claire les conditions établies dans l'actuelle loi fédérale et dans la loi de 1966 sur les soins médicaux. Ce sont là des textes législatifs en vertu desquels le gouvernement fédéral a subventionné les programmes provinciaux de soins de santé; toutefois, si le projet du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est accepté, la mesure aura d'autres répercussions.

Voici les points précis qu'il énumère à propos du projet de loi:

Cela transformera l'excellent régime d'assurance-maladie que nous avons actuellement en une médecine d'État,

cela aggravera davantage le manque d'argent,

empêchera les hôpitaux de répondre aux besoins des localités qu'ils desservent,

réduira la marge de manœuvre financière des gouvernements provinciaux et leur capacité de financement,

élargira les disparités entre les provinces et les localités sur le plan de l'accessibilité et de la qualité des services de santé,

privera les malades du droit d'acheter des services de soins supérieurs à ceux que fournit l'État parce qu'ils en ont besoin ou parce qu'ils le désirent,

les empêchera de se faire soigner par les médecins et les hôpitaux de leur choix,

empêchera les médecins de traiter directement avec leurs clients pour fixer nos honoraires, ce qui réduira notre liberté économique.

Donc il prétend que cette loi n'est qu'un trompe-l'œil et je suis tout à fait d'accord avec lui. Le gouvernement fédéral a trouvé là un bon moyen de superviser l'assurance-maladie. Il a trouvé ce moyen pour faire croire que lui seul peut résoudre la question des soins de santé sous la direction du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

C'est une situation difficile pour tout le monde. Nous sommes pour le système de santé. Nous sommes pour l'assurance-maladie. Nous sommes pour l'universalité des soins hospitaliers. Il y a quelques mois à peine, j'ai dû me faire hospitaliser. J'en ai parlé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme tous les Canadiens qui entrent à l'hôpital, je voulais avoir les meilleurs soins possibles pour ne pas risquer plus tard d'autres ennuis de santé. C'est ce que veulent les citoyens. Ils veulent des soins de la meilleure qualité possible. Nous avons le devoir d'offrir à tous les Canadiens le meilleur régime de soins de santé possible. C'est ce qu'ils veulent. Nous ne pouvons pas y arriver en nous opposant purement et simplement à la loi canadienne sur la santé à la Chambre. Nous ne pouvons pas y arriver en la bloquant. Nous pouvons parler des erreurs que commet madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous pouvons parler de son attitude et du mépris qu'elle affiche à l'égard des personnes qui assurent les soins de santé. C'est une autre affaire par contre de voter contre le projet de loi qui offre les soins de santé aux Canadiens.

Pour terminer, je voudrais parler de la Nouvelle-Écosse, rien que pour montrer à tous les députés et à tout le monde quel genre de personne est madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les médecins de la province de la Nouvelle-Écosse reçoivent 85 p. 100 des honoraires approuvés. C'est ce qu'ils reçoivent depuis que l'assurance-maladie existe. C'est prévu dans une entente entre la province et le gouvernement du Canada. Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social y met fin purement et simplement; elle dit que l'on ne tient plus compte de ce fait historique et qu'il faut se contenter de ce qu'on a, un point c'est tout. Elle dit que c'est

de la surfacturation. Elle a tort, et presque tout ce qu'elle dit d'autre sur les services médicaux au Canada est erroné.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Une période de dix minutes est prévue pour les questions et les commentaires.

**M. MacLellan:** Monsieur le Président, le député peut-il nous dire le nom du médecin qu'il a cité à maintes reprises dans son discours? S'il refuse de nous le dire, aux termes du Règlement de la Chambre, il sera tenu de déposer cette lettre qu'il a citée presque mot pour mot.

**M. Crosby:** Monsieur le Président, je n'ai aucune excuse à faire. Même soumis à la torture, je ne vous donnerai pas le nom du médecin qui m'a écrit. S'il existe une règle à la chambre qui puisse m'obliger à communiquer des renseignements confidentiels, je puis vous dire que je n'ai pas l'intention de la respecter. J'ai bien précisé que j'avais reçu un message. Je crois avoir le droit d'en parler et d'y faire allusion. Je fais toutefois une concession au député: je demanderai au médecin s'il voit des objections à remettre une copie de sa lettre au secrétaire parlementaire. S'il y consent, je le ferai avec plaisir.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Je me dois de dire au député qu'il n'existe pas de règle semblable et qu'il ne sera donc pas obligé de l'enfreindre.

**M. MacLellan:** Monsieur le Président, le député peut-il nous dire pourquoi, en parlant du juge Emmett Hall, avant de faire des remarques désobligeantes à son égard, il a commencé par dire qu'il était à la retraite et était assez âgé? Ce n'est pas exactement ce qu'il a dit, mais je pense que l'allusion est claire.

**M. Crosby:** Monsieur le Président, l'allusion est manifeste. A mon avis, personne n'a donné de monopole aux médecins. Ce n'est pas du tout le sens de la loi. Si l'honorable juge Hall pense que les médecins exercent un monopole, il se trompe.

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, le député s'est lancé dans une diatribe injustifiée contre l'honorable juge Emmett Hall. Il a cité hors contexte les propos que le juge Hall a tenus relativement à un monopole. Celui-ci parlait d'élargir le cadre des services médicaux et hospitaliers actuels. Il songeait notamment aux services paramédicaux, aux services d'hébergement, aux services des sages-femmes et des infirmières, toute une foule de domaines relatifs à la médecine préventive. Jusqu'à maintenant, la profession médicale a exercé un monopole sur tout cela. Le député n'arrive pas à la cheville de l'honorable juge Emmett Hall, l'auteur du régime d'assurance-maladie et du régime d'hospitalisation au Canada. C'est lui qui a présenté le rapport de la commission royale d'enquête. Ce rapport, il l'avait élaboré de concert avec Tommy Douglas et Woodrow Lloyd. A propos, ce n'était pas le parti du député, bien que l'honorable juge Hall fût un partisan de ce parti. Jamais il n'a appuyé notre parti. C'est l'honorable juge Hall qui a participé à la mise en œuvre de ce programme au Canada et qui demande au gouvernement d'y donner plus d'ampleur. Les médecins exercent effectivement un monopole. Par tous les diables, ils ont beaucoup trop voix au chapitre. Ils exercent un monopole au niveau de la profession et de l'exercice de celle-ci. Le député doit de plates excuses à l'honorable juge Emmett Hall, et mieux vaudrait qu'il s'exécute sur-le-champ.